

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

RÉGION DE L'EST

DÉPARTEMENT DE LA BOUMBA & NGOKO

COMMUNE DE GARI GOMBO

SECRETARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

BOUMBA & NGOKO DIVISION

COUNCIL OF GARI GOMBO

SECRETARIAT GENERAL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 008/AONO/C/GGBO/SG/CIPM/2026 DU 30 MARS 2026
POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA VOIE MUNICIPALE,
DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO,
REGION DE L'EST

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 2026, le Maire de la Commune de Gari-Gombo lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de reboisement de la voirie municipale dans la Commune de Gari-Gombo

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent les tâches suivantes:

- Installation de chantier;
- Amené et repli du matériel
- Cartographie de la zone du projet et élaboration du plan de reboisement
- Dégagement généraux
- Protection des plants
- Fourniture et mise en terre de arbres de type TECK, Nimier, Amandier, Figuier, Flamboyant ou Equivalent
- Trouaison
- Fourniture de l'engrais organique
- Inventaire des arbres plantés

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 25 000 000 (Vingt-cinq millions) FCFA.

4. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **Quatre-vingt dix (90) jours** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans les travaux publics et le développement des projets d'élevage des poulets et installées en territoire camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP MINEPDED) de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

7. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée de 1% établie par une banque de premier ordre ou compagnies d'assurances agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, d'un montant de **deux cent cinquante mille (250 000) Francs CFA** et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables à l'Hôtel de Ville de Gari-Gombo, à la SIGAMP, au rez de chaussée porte n° 1, téléphone 694469457/691532023 dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur aux adresses <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.arpmp.cm).

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté au secrétariat général de la Commune de Gari-Gombo, BP : 63 Yokadouma Tél : 696 25 92 46/ 674 32 38 38, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Gari-Gombo d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) F.CFA**.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

10. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir, au plus tard le **28 AVRIL 2026 à 10 Heures** limite et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° /AONO/C/GGBO/SG/CIPM/2026 DU 10 MARS 2026 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA VOIE MUNICIPALE, DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST»

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

11. Recevabilité des plis

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnies d'assurances agréées par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le 28 AVRIL 2026 à 11 heures** précises dans la salle des Actes de la Commune de GARI GOMBO, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

13.1 A. Critères éliminatoires :

- 1) **Offre ou Dossier administratif :**
 - Absence de la caution de soumission **NON TIMBREE**
 - Absence du récépissé de la CDEC à l'ouverture des offres
 - Absence ou non-conformité de l'une pièce administrative après le délai de 48 heures réglementaires
 - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées
 - Absence de l'attestation de catégorisation
- 2) **Offre ou Dossier technique :**
 - N'avoir pas réuni au moins 80 % de critères de qualification ;
 - Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
 - Offre technique incomplète ou non conforme ;

- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signées.
- 3) **Offre Financière :**
- Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
 - Sous détail des prix unitaires incomplet à plus ou non conforme ;
 - Absence d'un élément de l'offre financière (Soumission, les BPU et le DQE).

B. Critères essentiels :

Les critères explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) la capacité financière **Oui**
- 2) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet : **Oui**
- 3) Attestation et rapport de visite de site..... **Oui**
- 4) CCTP et CCAP paraphés et signés à la dernière page..... **Oui**

Seuls les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage des « OUI » supérieur ou égal à 80 %, (soit au moins 03 « Oui » sur 04 « Oui » seront examinées.

NB : Les copies certifiées des pièces doivent être datées de moins de trois mois par une Autorité Administrative compétente.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant [indiquer la durée entre 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Gari-Gombo aux numéros de Téléphone : 696259246/674323838

Gari-Gombo, le _____
Le Maire,
(Autorité Contractante)



Simomori II de Bingue Hervé

Ampliations :

- MINMAP/BN (pour information) ;
- ARMP pour insertion ;
- Président/CIPM/CGG ;
- Affichage ;
- Archives/Chronos